

# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE BOËN-SUR-LIGNON

Le 20 mars 2026 à 18h, le Conseil Municipal convoqué pour son installation s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Robert REGEFFE, maire.

**PRESENTS, 22** : Mesdames et Messieurs Anne Bertier, Robert Regeffe, Daniel Trapeaux, Monique Goutte, Jean Noël Levaché, Christophe Pochon, Véronique Pilon, Laurent Ronzier, Valérie Masson, Stéphane Pupier, Géraldine Chazelle, Nathalie Berna, Aurelie Bartholin, Pierre Richard, Rémi Alaphilippe, Akif Citak, Justine Vouriot, Martine Chaux, Philippe Grenier, Benoit Cellier, Clément Gaumon, Eloïse Terrier

**EXCUSES, 1** : Madame Noélie Decombe

Mandant	Noélie DECOMBE	Mandataire	Robert REGEFFE
---------	----------------	------------	----------------

Secrétaire de séance : Madame Christophe POCHON et Madame Anne BERTIER

**Début de séance** : 18H04

En préambule, Monsieur Robert REGEFFE, doyen de l'assemblée, selon les dispositions de l'article L.2122-8 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, assure la présidence de l'assemblée.

*Il exprime son sentiment en introduction de séance :*

*(Cf annexe 1)*

#### **1 – Installation du nouveau Conseil Municipal**

*Monsieur Regeffe procède à l'appel nominal des 22 élus présents, 1 procuration de Noélie Decombe à Robert Regeffe, le quorum est atteint, l'assemblée pourra procéder au vote.*

*Rappel par Monsieur le doyen de l'ordre du jour.*

*Proposition est faite de reporter le point 7 au prochain conseil municipal.*

**ANNULEE REPORT DU POINT**

## 2 – Désignation du secrétaire de séance

*Monsieur le Maire désigne Christophe POCHON et Anne BERTIER comme secrétaires de séance. Aucune objection pour désigner les secrétaires de séance. Christophe POCHON et Anne BERTIER assureront cette fonction.*

## 3 – Élection du Maire

Lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du CGCT.

Suivant l'article 2122-7 du CGCT, le Maire est élu à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les deux premiers tours.

Le Président de séance invite les candidats à se faire connaître et à se présenter.

Deux candidats : Monsieur Robert REGEFFE pour la Majorité, Madame Martine CHAUX pour l'Opposition.

*Intervention de Madame CHAUX qui tient à remercier son équipe de campagne qui a énormément travaillé, et les électeurs, plus de 44%, qui ont voté pour la liste conduite par Monsieur Clément GAUMON. Puis, intervention interrompue par Monsieur REGEFFE qui précise qu'il n'est pas le lieu ni le moment de continuer la campagne électorale.*

Explication du vote par Monsieur le doyen de l'assemblée.

Vote à bulletins secrets. Possibilité d'aller dans l'isoloir pour voter sinon nous pouvons voter de notre place.

Deux assesseurs sont désignés Madame Justine VOURIOT et Madame Éloïse TERRIER. (majorité et opposition). Scrutateur pour le décompte : Madame Anne BERTIER

Il manque une enveloppe avant le vote, notre DGS l'apporte.

*Précision de notre DGS, s'il y a des bulletins blancs, il faut garder les enveloppes, écrire « blanc » dessus, écrire la raison du blanc et faire signer par le prochain Maire, les deux assesseurs et le secrétaire.*

Résultats du vote : 23 votes : 5 pour Martine CHAUX, 18 pour Robert REGEFFE

**Monsieur Robert REGEFFE est élu Maire de la commune à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour.**

*Remerciements à Madame CHAUX et aux assesseurs.*

*Lecture d'un mot de remerciements du nouveau Maire :( cf. discours du nouveau Maire en annexe 2.)*

En tant que doyen de l'assemblée, Monsieur le Maire se voit remettre, par lui-même, l'écharpe tricolore.

Applaudissements de l'assemblée.

*Parole est redonnée à Madame CHAUX qui déplore n'avoir pu terminer sa déclaration préambule mais se déclare être prête à assumer des responsabilités avec ses colistiers et mettre en œuvre une politique qui mériterait d'être moins archaïque essoufflée que cela n'a été jusqu'à présent. La politique se serait limitée à compter sur des subventions considérées comme illimitées et il est possible de faire autrement.*

#### 4 – Détermination du nombre d'adjoints et délibération

Délibération à adopter Suivant l'article L.2122-7-2 alinéa du CGCT

Considérant que le scrutin des adjoints élus se fait désormais par liste.

Considérant que le conseil municipal compte 23 membres, et que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Proposition est faite d'inscrire 6 adjoints.

Délibération sur le nombre d'adjoints :

Contre	Abstention
0	5

#### **Après avoir délibéré, le conseil municipal propose au vote deux listes**

-pour la majorité « Agir Durablement », Anne BERTIER, Stéphane PUPIER, Géraldine CHAZELLE, Christophe POCHON, Monique GOUTTE, Daniel TRAPEAUX.

-pour l'opposition « Un autre Boën » Clément GAUMON, Martine CHAUX, Philippe GRENIER, Éloïse TERRIER, Benoît CELLIER les deux listes respectent la parité. En outre il est constaté, en vertu du code électoral L.263, qu'aucun nom n'apparaît sur les deux listes.

*Rappel des documents à signer en fin de CM par tous les élus du CM.*

#### 5 – Élection des adjoints du Maire

Les bulletins et enveloppes sont distribués par les assesseurs.

Vote à bulletins secrets.

Liste « Agir Durablement »	Liste « Un autre Boën »
18	5

**Après délibération, à la majorité, le Conseil municipal a élu la liste « Agir durablement », à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour.**

**Les adjoints élus sont : Madame Anne BERTIER, Monsieur Stéphane PUPIER, Madame Géraldine CHAZELLE, Monsieur Daniel TRAPEAUX, Madame Monique GOUTTE, Monsieur Christophe POCHON.**

Le tableau du conseil municipal sera dressé suivant un ordre imposé par le CGCT et notamment son article L.2121

#### 6 – Lecture de la charte de l' élu local

*Monsieur le Maire fait lecture de la charte à tous les élus qui se voient distribuer personnellement une charte de l' élu local.*

#### 7– Délibération des délégations du Maire au CM

*Ce point de l' ordre du jour sera traité ultérieurement. Monsieur le Maire argumente qu' il est prématuré de statuer sur ce point. Il y a 31 points, techniques à aborder.*

#### **ANNULEE REPORT DU POINT**

#### 8– Adoption du procès-verbal des deux derniers conseils municipaux de l' ancienne mandature

*Intervention de Monsieur Benoît Cellier qui ne souhaite pas procéder au vote argumentant qu' il n' a pas reçu ces procès-verbaux car il n' a pas d' adresse mail.*

*Un exemplaire des 2 PV est remis par la DGS à Monsieur CELLIER afin qu' il puisse en prendre connaissance et elle précise que sur la fiche contact Monsieur CELLIER pourra préciser qu' il souhaite recevoir les convocations à son adresse. Elle précise que la police municipale est passée remettre la convocation à chaque membre de l' opposition à leur adresse en parallèle de l' envoi électronique suivant la liste d' adresse mail donnée par Monsieur GAUMON.*

*Monsieur le Maire propose de reporter ce vote.*

*Madame la DGS nous dit que ces PV sont à traiter ce soir obligatoirement.*

*Monsieur Cellier veut se faire inscrire comme « non participant » au vote.*

Le vote est alors proposé.

<b>Adoption du PV des deux derniers Conseils municipaux</b>	
Contre	Abstention
0	5

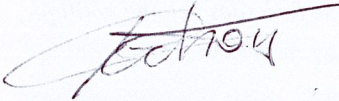
**Le PV des deux derniers conseils municipaux est adopté par le conseil municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H50.

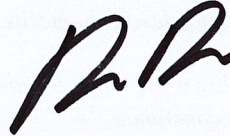
Les secrétaires de séance :

Monsieur le Maire :

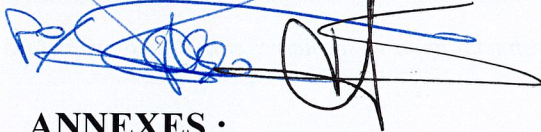
Christophe POCHON



Robert REGEFFE



Anne BERTIER



## **ANNEXES :**

### ***Annexe 1 : Mot d'entrée de Monsieur Robert REGEFFE :***

*« Mesdames, Messieurs,*

*Chers collègues,*

*Chères Boënnaises, chers Boënnais,*

*En tant que doyen de cette assemblée, c'est avec un immense honneur mais aussi avec une profonde émotion et un réel sentiment de responsabilité que j'ouvre aujourd'hui ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature. Ce moment n'est pas seulement une formalité institutionnelle : c'est un acte démocratique fort, un engagement collectif, un pacte renouvelé entre les élus et la population.*

*Je veux saluer tous les élus autour de cette table.*

*Les nouveaux qui arrivent avec des idées fraîches et l'enthousiasme de ceux qui n'ont pas encore découvert la longueur des réunions budgétaires.*

*Les reconduits, qui reviennent avec l'assurance de ceux qui savent que, quoi qu'il arrive, il faudra refaire un tableau Excel.*

*Et puis les anciens, dont je fais partie, qui savent que la vie municipale, c'est un peu comme un bon fromage local : ça demande du temps, ça demande du soin, et parfois ça pique un peu.*

*Malgré tout, nous, qui avons l'impression d'avoir vu beaucoup de choses, nous découvrons chaque année que la vie municipale réserve toujours des surprises.*

*Chaque élu apporte une histoire, une sensibilité, une énergie. Cette diversité n'est pas un obstacle, c'est une richesse. Elle nous oblige à dialoguer, à écouter, à construire ensemble. Car, au-delà de nos différences, nous partageons un même objectif : **servir notre commune et agir pour le bien commun.***

*Si nous sommes réunis ici, c'est parce que les habitants nous ont confié une mission claire : **agir**. Pas « agir un peu », pas « agir quand on a le temps », pas « agir quand il fait beau » ...Non. **Agir durablement**, c'est-à-*

*dire avec constance, avec ambition, et avec cette petite dose de bon sens qui fait la différence dans une commune comme la nôtre.*

*Les électeurs nous ont confié cette mission : **faire avancer notre commune, protéger ce qui fait sa force, et préparer son avenir avec lucidité et ambition.***

*Cette confiance, nous devons la mériter chaque jour.*

*Notre responsabilité est grande. Les défis sont nombreux et rien de tout cela ne se fera sans volonté politique, sans travail, sans constance.*

*Dans quelques instants, nous procéderons à l'élection du maire et de ses adjoints. Ce moment fondateur donnera une direction à notre action collective. Je souhaite qu'il se déroule dans un esprit de respect, de transparence et de responsabilité. Car ce que nous faisons ici, nous le faisons au nom de tous les habitants.*

*Je forme un vœu simple, que chacun trouve sa place, que chacun apporte sa pierre, et que nous avancions ensemble, avec détermination et humanité.*

*Je déclare ouverte la séance d'installation du conseil municipal. »*

## ***Annexe 2 : Discours de remerciements-Élection au poste de Maire***

*« Mesdames, Messieurs,*

*C'est avec une immense gratitude que je reprends la parole. Vous venez de m'accorder votre confiance pour conduire notre commune, et je mesure pleinement l'honneur - mais aussi la responsabilité - que représente le fait d'être élu maire.*

*L'élection qui vient de se tenir ouvre une nouvelle étape pour Boën-sur-Lignon. Au-delà du résultat, c'est une responsabilité collective qui commence : celle de préparer l'avenir de notre commune avec lucidité, ambition et constance.*

*Je veux d'abord remercier chacune et chacun d'entre vous. Votre participation, vos échanges, vos attentes, vos critiques parfois, vos encouragements souvent, ont nourri cette campagne et lui ont donné tout son sens. Une élection n'est jamais la victoire d'une personne seule : c'est la rencontre d'un projet, d'une communauté qui choisit d'avancer ensemble.*

*Je tiens également à saluer l'ensemble des candidates et candidats. La démocratie locale vit de la pluralité des idées, et je respecte profondément l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui ont choisi de s'investir pour notre commune.*

*Je remercie aussi l'équipe municipale sortante pour le travail accompli. Gouverner une commune, c'est tenir la barre dans les bons et les mauvais moments, et je veux reconnaître l'énergie et le dévouement qui ont été mis au service de notre territoire.*

*À mes colistières et colistiers, je veux dire un mot particulier : merci. Merci pour votre engagement, votre loyauté, votre créativité, et pour ces semaines – parfois intenses – où nous avons construit ensemble une vision commune. Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape qui commence, et je suis fier de la franchir à vos côtés.*

*Ma vision pour ce mandat repose sur trois principes simples :*

*D'abord, **la cohérence**. Nous devons inscrire nos actions dans une trajectoire claire : renforcer l'attractivité de Boën-sur-Lignon, soutenir son dynamisme économique, accompagner la transition écologique et améliorer le quotidien des habitants.*

*Chaque décision devra s'inscrire dans cette ligne, sans dispersion, avec une exigence de résultats.*

*Ensuite **la proximité**. Une commune avance lorsque ses habitants et l'état sont associés. Je souhaite un mandat où les projets se construisent avec les acteurs locaux, où la mairie reste un lieu ouvert, accessible, réactif. La proximité n'est pas un slogan : c'est une méthode de travail.*

*Enfin, **la durabilité**. Les choix que nous faisons aujourd'hui, engagent Boën-sur-Lignon pour les années à venir. Qu'il s'agisse d'énergie, de mobilité, d'urbanisme, de services publics ou de vie associative, nous devons agir avec une vision de long terme, en préservant nos ressources, notre cadre de vie et notre identité.*

*Ce mandat sera celui de la continuité dans l'action et de l'innovation dans les solutions. Nous avons des défis à relever, mais aussi des forces solides : un tissu associatif vivant, des acteurs économiques engagés, une jeunesse qui mérite des perspectives, et une identité locale forte qui fait notre fierté.*

*Je souhaite que les années à venir soient marquées par le sérieux, la transparence et le travail partagé.*

*C'est dans cet esprit que j'aborde ce mandat : avec détermination, avec sens du service public, et, avec la conviction que Boën-sur-Lignon a tout pour réussir.*

*Merci encore pour votre confiance.*

*Merci pour votre engagement.*

*Merci pour votre attachement à notre commune.*

*Je suis fier, honoré et profondément heureux de devenir votre maire.*

*Et je suis prêt, avec vous, à écrire une nouvelle page de notre histoire commune.*

*Vive notre commune,*

*Et vive la République. »*